DEPARTEMENT des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de QUEVERT

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 022-212202592-20260520-2026_035-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 27 ; de présents = 26 ; de votants = 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation :13/05/2026
Date de publication : 26/05/2026

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Eric YGER, Françoise LÉOST-TRÉMEL, Jean-Michel WILMET, Mélanie DEQUÉ, Antoine DEGUEN, Nathalie BONNOUVRIER, Alain BLOT, Nadège GOUY, Joseph BRAULT, Sandrine BESSON, Magaly BOZEC, Séverine FROSTIN, Maryam ABOU-MERHI, Bénédicte RUISSEAU, Claire PEYROTTES, Jérôme PICARD, Clément ROUSSEAUX, Jérémy FRANCOIS, Thomas DUBOIS, Sophie RIBAULT, Gérard TARDIF, Béatrice ROBINARD, Dimitri GÉA, Maëva MARCHIX, Nathan RENOUVEL

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Yannick LUCAS (pouvoir à Joseph BRAULT)

SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise LÉOST-TREMEL

<< >>

AFFAIRE 2026.035 : CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE

Un agent de la collectivité, au grade d'adjoint technique, occupant la fonction d'agent polyvalent des services techniques, vient d'obtenir le concours d'adjoint technique principal de 2e classe.

Considérant son inscription sur la liste d'aptitude au grade d'adjoint technique principal de 2e classe, en date du 1er mai 2026,
Considérant l'avis favorable du Maire,
Considérant les critères de promotion et de valorisation des parcours professionnels définis dans les Lignes Directrices de Gestion des Ressources Humaines de la Ville de Quévert, adoptées le 17 février 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
A L'UNANIMITÉ
CREE un emploi d'adjoint technique principal de 2e classe à temps complet.
SUPPRIME un emploi d'Adjoint technique à temps complet.
PROCEDE à la modification du tableau des effectifs.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ

